



Demande de la double nationalite

Par **mehrou**, le **27/02/2010** à **22:17**

Bonjour,
je suis d'origine algerienne, et j'ai mon grand-père du cote mere il a fait la Deuxième Guerre mondiale - Allemagne, alors ma question si j'ai des droit.
parceque j'ai deja fait un dossier pour le consulat de france en algerie. la premier fois il mon envoyer un formulaire a remplir avec 2 photo, une residence, un extrait de naissance, un contrat de travail, mais il y a maintenant 2 ans aucun suit.
merci

Par **Cleyo**, le **27/02/2010** à **22:58**

Bonjour,

Notre cher pays qui donne des leçons de droits de l'homme a une reconnaissance TRES limitée pour ses combattants.... et le fait d'avoir un grand-père qui a risqué sa vie pour la France ne lui a rien donné comme droit à la nationalité française... et donc n'a rien pu vous transmettre...

En résumé, et sauf texte que j'ignorerai, vous n'avez aucun droit pour acquérir la nationalité française;

Cleyo